

CALLIOPE



Programme d'accompagnement
de la parole des victimes en justice

PRÉSENTATION DU PROGRAMME TÉMOIN ENFANT ET TÉMOIN VULNÉRABLE, DIT « CALLIOPE »

Accompagnement de la parole des victimes en justice



Les victimes méritent d'être entendues et soutenues. C'est dans cette optique que l'Association Nationale des Comités de Vigilance Alexis Danan, en partenariat avec le Québec et soutenue par le ministère des Affaires étrangères, a transposé en France le programme québécois « Témoin Enfant et Témoin Vulnérable* », sous le nom de « Calliope ».

Le programme Calliope est un protocole d'accompagnement de la parole des victimes en justice. Il vise à répondre aux besoins spécifiques des victimes en les accompagnant tout au long de leur parcours de témoignage.

Nous avons l'honneur de vous annoncer que le programme Calliope est désormais opérationnel à Rennes, à Saint-Malo/Dinan, à Saint-Brieuc ainsi qu'à Brest, pour une durée de 18 mois.

Cette démarche répond à la recommandation 53 de la CIIVISE (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants) qui préconise d'« assurer la préparation et la protection du mineur victime au procès en s'inspirant du dispositif québécois « Programme Témoin Enfant et Témoin Vulnérable » ».

Le programme Calliope s'adresse à toutes personnes mineures ou majeures en état de vulnérabilité, ayant été victimes ou témoins de violences et devant être entendues par la justice. L'objectif est de favoriser un récit authentique et une expérience judiciaire positive. Cette prise en charge comprend l'acquisition de compétences essentielles au témoignage, l'utilisation d'outils pour l'aborder sereinement et une familiarisation avec le système judiciaire. Les faits ne sont jamais abordés afin de garantir une absence totale de suggestibilité, de ne pas interférer avec le processus judiciaire et de prévenir la répétition du récit d'événements traumatisants. L'intervenant n'a d'ailleurs pas connaissance de ces derniers.

En aidant les victimes à se sentir compétentes et confiantes, le programme Calliope leur permet de relater les faits de manière structurée, en adéquation avec les attentes judiciaires, ce qui facilite également le recueil de leur parole.

Cette initiative est rendue possible grâce aux soutiens financiers de la DGCS (Direction générale de la cohésion sociale) et de la fondation Kering, qui nous permettent de proposer gratuitement le programme Calliope et ses outils. **Nous sommes à l'entière disposition des services de la justice et des associations d'aide aux victimes pour recevoir les victimes, les témoins, enfants ou adultes en état de vulnérabilité.**

Nous espérons que ce programme bénéficiera au plus grand nombre, afin de contribuer ensemble à l'amélioration de la prise en charge des victimes.

* Le terme de Témoin, dans le système judiciaire québécois, désigne une personne qui rapporte au tribunal ce qu'elle a vu ou vécu.

L'Association Nationale des Comités de Vigilance Alexis Danan

L'Association Nationale des Comités de Vigilance Alexis Danan

➤ Présentation de l'Association

L'Association Nationale des Comités de Vigilance Alexis Danan (ANCVAD) est une organisation à but non lucratif dédiée à la défense et à la promotion des droits des personnes en état de vulnérabilité. Créée en 2015, elle agit activement auprès des pouvoirs publics, des institutions ainsi que de la société civile afin de sensibiliser et de prévenir les situations de maltraitance et de violence.

Fondée en hommage à Alexis Danan, pionnier de la protection de l'enfance, l'ANCVAD perpétue son engagement en œuvrant pour **l'intérêt supérieur de l'enfant et la libération de la parole**. Depuis sa création, son champ d'action s'est élargi pour inclure toutes les personnes en état de vulnérabilité. Structurée à l'échelle nationale pour répondre à un besoin croissant sur l'ensemble du territoire français, l'Association voit plusieurs comités se créer partout en France, permettant ainsi d'intervenir à une plus grande échelle et de développer ses actions.

L'ANCVAD dispose également d'un organisme de formation certifié Qualiopi, qui témoigne de la qualité de ses processus de formation. Ce label garantit aux participants des formations conformes aux exigences légales et à l'écoute des besoins du terrain. Gage de sérieux et de professionnalisme, il assure un accompagnement rigoureux et une amélioration continue de la qualité des services proposés.

➤ Les objectifs et les activités

L'ANCVAD mène des actions visant à former, sensibiliser et accompagner les professionnels et les citoyens dans la protection des personnes en état de vulnérabilité.

Elle se donne pour mission de :

- **Ecouter** la parole des victimes ;
- **Protéger** les personnes en situation de vulnérabilité et signaler aux autorités compétentes toute révélation de violence ;
- **Accompagner** les victimes et leurs familles dans leurs démarches ;
- **Inform**er les victimes et leurs proches des étapes des procédures judiciaires et administratives, y compris les aides sociales disponibles ;
- **Former** les professionnels et sensibiliser le plus grand nombre pour construire une **communauté protégeante**.

L'ANCVAD s'engage ainsi dans une lutte active contre toutes les formes de violence. A ce titre, elle mène différentes actions : formations de professionnels, accompagnement des justiciables, organisation de conférences, campagnes de prévention, actions de solidarité...

Elle est porteuse de plusieurs projets innovants, dont **le programme québécois Témoin Enfant et Témoin Vulnérable, dit « Calliope »**.

Le programme Témoin Enfant et Témoin Vulnérable, dit « Calliope »

Face au constat que de nombreux enfants appelés à témoigner lors d'audiences judiciaires avaient besoin d'un accompagnement et d'une préparation plus approfondis et soutenus, le Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels (CAVAC) de l'Outaouais au Québec a progressivement développé un cadre d'intervention adapté à leurs besoins spécifiques. C'est dans cette optique que le **programme « Témoin Enfant »** a été mis en place afin de soutenir les enfants devant être entendus par la justice.

Le **Programme Témoin Enfant** (PTE) est un **protocole** d'accompagnement de la parole des enfants en justice. Il a été conçu pour permettre aux mineurs de se sentir **compétents** et **confiants** lors de leur témoignage. L'objectif principal est de leur permettre de vivre une **expérience judiciaire de la manière la plus sereine et positive possible**.

Inspirée des pratiques nord-américaines, la création du PTE repose sur plus de trente ans d'expérience des CAVAC du Québec, la recension des écrits pertinents dans le domaine et la description de programmes similaires. Cela a conduit à la création d'un **protocole rigoureux d'accompagnement** des mineurs auditionnés par la justice. En 2016, une expérimentation pilote de 18 mois a confirmé l'efficacité du PTE en montrant qu'il renforce la **confiance en soi** des mineurs, améliore leur **compréhension du système judiciaire** et développe les **compétences** nécessaires à leur témoignage. Depuis le lancement des premières prises en charge en 2011, le programme a été généralisé à l'échelle du Québec.

Le PTE repose sur un ensemble de principes, affirmant que chaque enfant a droit à :

- Un **respect** tout au long de la procédure qui le concerne ;
- Une **préparation** adaptée à son rôle de témoin, prenant en compte ses besoins spécifiques ;
- Un sentiment de **sécurité** et de **protection** au sein du tribunal ;
- La possibilité de raconter son histoire et d'**être entendu** par la justice ;
- Être interrogé dans un **langage simple et adapté** à son âge et à son niveau de développement ;
- Un **soutien émotionnel**, avant, pendant et après son témoignage ;
- Un **respect** de son développement émotionnel et affectif.

En 2019, une convention signée entre le CAVAC de l'Outaouais et l'Association officialise leur partenariat exclusif et marque l'implantation du programme « Témoin Enfant » en France, sous le nom de « Calliope ».

Depuis, le PTE a évolué pour devenir le programme Témoin Enfant et Témoin Vulnérable, à l'instar de Calliope, pour inclure les **personnes majeures en situation de vulnérabilité**. L'ANCVAD et le CAVAC ont collaboré pour adapter le programme afin que toutes les victimes, quel que soit leur âge, puissent bénéficier d'un soutien adapté. Les adultes peuvent rencontrer des obstacles similaires à ceux des enfants lors de leur témoignage. Cette initiative vise à leur offrir un accompagnement adapté, à prendre en compte leurs besoins spécifiques et à améliorer leur expérience judiciaire.

Les fondements du protocole

➤ Pourquoi ?

L'accompagnement vise à :

- Aborder les craintes à l'idée d'aller témoigner ;
- Se familiariser avec le système judiciaire ;
- Acquérir les compétences essentielles au témoignage ;
- Renforcer la confiance en soi et aborder sereinement le témoignage.

➤ Pour qui ?

Le programme Calliope cible les personnes **mineures ou majeures en état de vulnérabilité** ayant été **victimes ou témoins de violences, devant être entendues par la justice**.

Il peut être utile dans le cadre de la justice civile ou pénale, notamment dans le cadre d'un **dépôt de plainte**, d'une **enquête** ou d'une **instruction** (en préparation d'une confrontation ou d'une audition) ou encore dans le cadre d'une **audience** (devant le tribunal correctionnel, la cour d'assises, la cour criminelle départementale, le juge aux affaires familiales ou le juge des enfants).

➤ Comment ?

Le **protocole** se décline en plusieurs rencontres programmées en fonction des convocations en justice. Chacune de ces rencontres a des objectifs précis, visant à fournir un accompagnement global et adapté tout au long du parcours de témoignage. Le nombre de rencontres varie entre **5 et 7**, ajusté selon l'âge et les besoins spécifiques du bénéficiaire, avec un **espacement régulier** d'une semaine. Le programme prévoit également deux rencontres destinées aux parents/ accompagnants des mineurs.

Il s'agit d'un **protocole structuré** contenant un journal de bord, des questionnaires et des grilles d'entretiens issus d'une recherche clinique. Il laisse une place à l'adaptation de l'intervenant selon les **besoins spécifiques** du bénéficiaire. L'intervenant est **formé** au protocole, sensibilisé aux besoins des victimes et familiarisé avec le fonctionnement judiciaire.

Le programme permet l'acquisition de **dix compétences essentielles** au témoignage, en s'appuyant sur l'utilisation d'outils adaptés et de mises en situation. **Les faits ne sont jamais abordés** afin de garantir une absence totale de suggestibilité, de ne pas interférer avec le processus judiciaire et de prévenir la répétition du récit d'événements traumatisants. L'intervenant n'a d'ailleurs pas connaissance de ces derniers. Les mises en situation se construisent autour d'événements de vie positifs recueillis auprès du bénéficiaire lors de la première rencontre.

Plusieurs **outils** sont mis à disposition de l'intervenant afin de faciliter la création du lien de confiance, travailler sur la gestion des émotions, et l'accompagner dans l'acquisition des compétences (imagerie, jeux, techniques de relaxation...).

Les différentes rencontres vont permettre au bénéficiaire d'appréhender sereinement son témoignage, grâce à :

- L'**éducation**, en fournissant les informations nécessaires pour comprendre le vocabulaire juridique et le rôle des différents acteurs de la justice ;
- Les **mises en situation**, pour développer les compétences nécessaires au témoignage ;
- Les techniques de **respiration** et de **relaxation**, gestion du stress, de l'anxiété ;
- La **visite** d'orientation au tribunal (si possible) ;
- L'**accompagnement** au témoignage (si possible) ;
- La rencontre **bilan**.

CALLIOPE



Programme d'accompagnement
de la parole des victimes en justice



CONTACTEZ NOUS



Rennes : 07.65.23.36.63.

Saint-Malo : 06.60.53.25.47.

Saint-Brieuc : 06.99.50.09.43.

Brest : 07.63.97.94.71.



sec.calliope@alexisdanan.org



<https://alexisdanan.org/>

